

**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT DE LILLE**  
**COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEÛLE**

**N° 2025-0004/7.1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le six mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEÛLE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée par la Madame la Maire, en date du vingt-huit février, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRESENTS :**

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie - M. DUFOUR Pascal - Mme MILLE-DUQUENNE Catherine - M. BARON Frédéric - Mme BOURDON-SILVERT Françoise - M. GUIBERT Gérard - Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice - M. OLIVIER Samuel - Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie - M. JOURDAIN Vincent - Mme DELCHAMBRE Florence - M. DEBAECKE Emilien - Mme WAUQUIER Marie-Agnès - M. DEMORTIER Bertrand - M. BICHE Christian - Mme PEUGNET-DANES Marielle - Mme POULAIN Catherine - Mme VERDON-SPYCKERELLE Véronique - Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès - Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie - M. DEGROOTE Michel - M. DELPLACE Alexandre - Mme LEFEBVRE Carole – MORTIER-MARESCAUX Angélique.

**ABSENT-E-S AYANT DONNE MANDAT :**

M. MEAUZOONE Serge, absent, ayant donné pouvoir à Mme PROUVOST Béatrice  
M. LAMBIN Pascal, absent, ayant donné pouvoir à Mme HALLYNCK Rose Marie  
M. DUBOIS Philippe, absent, ayant donné pouvoir à M. DELPLACE Alexandre  
Mme WABLE Aurélie, absente, ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Carole

**ABSENT-E-S N'AYANT PAS DONNE MANDAT :**

Mme LAMBIN-DUBUS Annie, absente, n'ayant pas donné pouvoir.

M. Samuel OLIVIER est élu secrétaire.

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

Les dispositions de l'article L 2312.1 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, rendent obligatoires dans les communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le présent rapport expose les éléments suivants :

- le contexte national économique et financier
- les principales dispositions de la loi finances 2025
- les finances locales et les orientations budgétaires de la commune en 2025

Après étude de la commission moyens généraux réunie en date du 26 février 2025, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
(suivent les signatures)  
Pour extrait conforme

**La Maire**  
**Rose-Marie HALLYNCK**

**Le secrétaire**  
**Samuel OLIVIER**